302-P01397S-0100-000-UM-0001-00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

RÈGLEMENT DE ZONAGE # 08.09

- PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE MUNICIPALE
- A AGRICOLE
- AE AÉROPORTUAIRE
- C COMMERCIALE
- PRO PROTECTION
- H HABITATION
- I INDUSTRIELLE
- IDR ÎLOT DÉSTRUCTURÉ RÉSIDENTIEL
- IDC ÎLOT DÉSTRUCTURÉ COMMERCIAL
- IDI ÎLOT DÉSTRUCTURÉ INDUSTRIEL
- * P.I.I.A.
- ♦ P.A.E.
- RÉSEAU GAZ MÉTROPOLITAIN
- RÉSEAU TRANSCANADA PIPELINE

NOTE :
La photo aérienne et la localisation des gazoducs et des oléoducs sont illustrés à titre informatif seulement. Les limites de zones suivent les limites du lotissement tel que montrées sur le présent plan.

TABLEAU DES AMENDEMENTS

NUMÉRO	RÈGLEMENT	APPROBATION PAR LE CONSEIL	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

M. Jean Paquette
Maire

Mme Doris Parent
Secrétaire-trésorière

Date

ANNEXE A

PLAN DE ZONAGE

PLAN 1 / 2

25 SEPTEMBRE 2008

GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC
urbanistes-conseils

1 : 12 500

0 250 500 1000m